

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

TC — 1990/001 — Doc n° 3
No. Document du greffe: 414

AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par le directeur des enquêtes et recherches en vertu de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT les acquisitions directes et indirectes par Southam Inc d'intérêts dans l'édition des journaux The Vancouver Courier, the North Shore News et de la publication Real Estate Weekly

ENTRE:

Le directeur des enquêtes et recherches demandeur

Demandeur

- et -

Southam Inc
Lower Mainland Publishing Ltd
Rim Publishing Inc
Yellow Cedar Properties Ltd
North Shore Free Press Ltd
Specialty Publishers Inc
Ely Publications Ltd

Défenderesses



**ORDONNANCE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ
DATÉE DU 29 NOVEMBRE 1990**

Date de l'audience :

Le 29 novembre 1990

Membre judiciaire présidant l'audience :

Monsieur le juge Barry L. Strayer

Avocat du Directeur des enquêtes et recherches :

Stanley Wong

L'avocat de Southam Inc :

Robert E. Kwinter

TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

**ORDONNANCE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ
DATÉE DU 29 NOVEMBRE 2002**

Le directeur des enquêtes et recherches

c

Southam Inc et al

À LA SUITE DE LA requête présentée par la défenderesse, Southam Inc, visant à obtenir une ordonnance en vue de protéger la confidentialité de certains renseignements contenus dans l'avis de la demande déposée par le directeur des enquêtes et recherches le 29 novembre 1990;

ET APRÈS AVOIR LU l'affidavit de Stuart Harris Noble, déposé;

ET APRÈS AVOIR ENTENDU les arguments de l'avocat de Southam Inc et du directeur;

LE TRIBUNAL ORDONNE QUE la requête soit rejetée.

SINGÉ à Ottawa, ce 29^e jour de novembre 1990.

SIGNÉ par le membre judiciaire présidant l'audience.

(s) B.L. Strayer

B.L. Strayer